Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures pour protéger les pâturages des dégâts dus au loup

Dans le cadre de la politique de prévention des grands carnivores mise en place par le Département de la sécurité et de l'environnement, un renforcement des mesures a été décidé sur les alpages à risque. Les promeneurs sont rendus attentifs aux règles d'usage en cas de rencontre avec les chiens de protection des troupeaux.

A l'approche de la montée à l'alpage des moutons, le groupe de coordination « grands carnivores » constitué de représentants des milieux agricoles, des organismes de protection de la nature, des éleveurs et de scientifiques, propose des solutions pour réduire les problèmes de cohabitation possibles entre les activités humaines et la présence du loup, sur la base des expériences menées en 2008 dans les Alpes vaudoises.

Des mesures particulières seront prises afin de protéger un troupeau de plus de 100 chèvres particulièrement vulnérable de la région du Muveran. D'autres alpages à moutons seront protégés par des bergers et des chiens de protection, l'ensemble de ce dispositif étant financé par la Confédération.

Les mesures de prévention des dégâts du loup destinées aux éleveurs de moutons et de chèvres seront coordonnées par l'AGRIDEA (Association suisse pour le développement de l'agriculture et de l'espace rural). Les tâches d'information, de conseil et d'expertise des dégâts seront assurées par la Conservation de la faune du canton de Vaud.

Le groupe de coordination rappelle que le travail des chiens de protection des troupeaux consiste à identifier un danger présumé et aboyer afin de faire fuir le loup ou tout autre grand carnivore. Sur le terrain, des panneaux d'information seront disposés à proximité des troupeaux gardés par des chiens de protection afin que cette

rencontre entre un chien imposant et les adeptes de marche ou de VTT se déroule dans de bonnes conditions.

Les principales recommandations sont les suivantes :

- Gardez votre calme si les chiens aboient.

- Essayez d'éviter le troupeau, dérangez-le le moins possible et passez lentement à côté.

- Évitez la provocation: ne brandissez pas de bâton et ne gesticulez pas.

- Tenez votre chien en laisse.

- Ne donnez aucune nourriture aux chiens de protection et évitez de jouer avec eux.

- Au cas où les chiens de protection vous suivraient, ignorez-les tout simplement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 26 mai 2009

DSE, Sébastien Sachot, Conservateur de la faune, 021 557 86 30, 079 237 42 52 Informations sur le site http://www.protectiondestroupeaux.ch